

**RAPPORT DE GESTION**

RÉALISATION DE NOTRE MANDAT

# RAPPORT DE GESTION

**Le présent rapport de gestion contient l'interprétation de la direction à l'égard du rendement financier de la CVMO pour l'exercice 2018 ayant pris fin le 31 mars 2018.** Tandis que les états financiers présentent les résultats financiers réels, le rapport de gestion explique ces résultats du point de vue de la direction et établit les plans et le budget de la CVMO pour l'exercice à venir.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers de 2018 de la CVMO et les notes afférentes. Ensemble, le rapport de gestion et les états financiers fournissent des renseignements importants sur le rendement de la CVMO et sur sa capacité à atteindre ses objectifs.

---

### Renseignements importants sur le présent rapport de gestion

- Le présent rapport de gestion a été établi en date du 5 juin 2018.
  - Les termes « nous », « notre » et « CVMO » désignent la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
  - Le rapport de gestion contient de l'information et des énoncés prospectifs concernant les stratégies, les objectifs ainsi que les activités et les résultats financiers prévus, qui s'appuient sur les perspectives actuelles de la CVMO en ce qui a trait au rendement financier et aux événements à venir. Les principaux risques et les principales incertitudes sont abordés dans la section Risques et gestion des risques du présent rapport de gestion. Toutefois, certains risques et certaines incertitudes échappent au contrôle de la CVMO et sont difficiles à prévoir. Les résultats futurs réels peuvent différer considérablement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans le présent rapport de gestion.
  - Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel, tels que « devrait », « devra » et « pourrait », permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs.
  - Les mots « plan » et « budget » sont synonymes dans le présent rapport de gestion et sont utilisés de façon interchangeable. Les deux mots décrivent les produits et les charges prévus au budget pour l'exercice en question.
  - À moins d'indication contraire, le renvoi à une année se rapporte à l'exercice de la CVMO qui s'est terminé le 31 mars.
  - Les notes afférentes aux états financiers désignent les notes afférentes aux états financiers de 2018 de la CVMO.
  - Tous les renseignements financiers se rapportant aux exercices 2017 et 2018 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les notes afférentes aux états financiers, notamment la note 2 *Base de présentation*, la note 3 *Principales méthodes comptables* et la note 20 *Prises de position comptables*.
  - Les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
  - En raison de l'arrondissement, certains écarts peuvent ne pas se rapprocher de l'analyse des éléments groupés et certaines analyses des éléments peuvent en différer.
-

## À propos de la CVMO

### Résumé du rôle, du mandat et des objectifs de la CVMO

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est chargée de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario. Elle est une société d'État indépendante autofinancée de la province de l'Ontario. Ses pouvoirs lui sont accordés en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario) et de certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*. Elle fonctionne indépendamment du gouvernement et se finance au moyen des droits que versent les participants au marché. Elle est responsable devant l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances.

Elle utilise ses pouvoirs d'établissement de règles et d'application de la loi pour protéger les investisseurs, décourager l'inconduite et réglementer les participants aux marchés financiers de l'Ontario. La CVMO supervise les activités des marchés, des organismes d'autoréglementation (OAR), des agences de compensation et des fonds de protection des épargnants de l'Ontario. Elle travaille afin de réglementer les participants au marché, y compris : les sociétés et les particuliers qui vendent des valeurs mobilières et des produits dérivés, les sociétés qui offrent des conseils en matière de placement en Ontario et les sociétés ouvertes.

Elle exerce ses activités sous la direction de la Commission. La Commission assume deux rôles connexes, mais indépendants. Elle agit à titre de conseil d'administration de la CVMO et exerce une fonction de réglementation qui comprend l'élaboration de règles et de politiques ainsi que l'arbitrage d'instances administratives.

La CVMO est un membre actif des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), qui constitue un forum des 13 organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières des provinces et des territoires du Canada. Les ACVM s'efforcent de favoriser un cadre de réglementation des valeurs mobilières coordonné et moderne à l'échelle nationale.

La CVMO contribue également au programme international de réglementation des valeurs mobilières en participant activement aux activités de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et d'autres organismes internationaux.

### Mandat

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, de favoriser des marchés financiers justes et efficaces et la confiance à l'égard de ces marchés ainsi que de contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

### Vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

### Objectifs

- 1. offrir une solide protection aux investisseurs;**
- 2. établir un régime efficace de conformité, de surveillance et d'application de la loi;**
- 3. mettre en place une réglementation adaptable;**
- 4. promouvoir la stabilité financière grâce à une surveillance efficace;**
- 5. être un organisme innovant, responsable et efficient;**

## Autorité de réglementation des marchés des capitaux (ARMC)

La CVMO joue un rôle consultatif important auprès du ministère des Finances de l'Ontario en ce qui a trait au projet d'élaboration de l'ARMC. L'ARMC est une initiative importante des gouvernements de l'Ontario, de la Colombie-Britannique (C.-B.), de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick (N.-B.), de l'Île-du-Prince-Édouard (I.-P.-É.), du Yukon et du Canada. En août 2015, les ministres responsables de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon ont publié aux fins de commentaires une version révisée de l'avant-projet de loi sur les marchés des capitaux provinciale/territoriale, du projet de réglementation et des documents connexes. L'ARMC, une fois mise sur pied, dirigerait la loi sur les marchés des capitaux provinciale territoriale et un seul ensemble de règlements.

Le conseil d'administration initial de l'ARMC a été annoncé le 22 juillet 2016. Le conseil a désigné le premier régulateur en chef de l'ARMC le 17 novembre 2016. Le 22 mars 2018, la Cour suprême du Canada a tenu une audience pour examiner la constitutionnalité de l'initiative proposée et de la loi fédérale proposée. La décision de la Cour devrait être rendue en 2018.

En 2018, la CVMO a affecté environ 0,4 million de dollars en ressources humaines, en plus des 4,4 millions de dollars dépensés entre 2014 et 2017, pour un total de 4,8 millions de dollars à la création de l'ARMC et à la transition vers cet organisme de réglementation. Ces montants n'incluent pas le temps de la haute direction de la CVMO qui ont siégé au comité chargé de superviser la transition à l'ARMC et qui prennent part d'autres façons à ce projet.

## Résultats de fonctionnement

### Résumé des résultats financiers et discussion sur les produits et les charges

À titre de société d'État autofinancée, la CVMO fonctionne selon un système de récupération des coûts. Le graphique ci-dessous fournit une comparaison des résultats des deux dernières années. À la fin de l'exercice 2018, l'excédent général était de 55,8 millions de dollars, une augmentation de 15,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le total des produits était 4,1 % plus élevé que celui de l'exercice précédent, et les dépenses totales étaient 2,1 % plus élevées par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits s'explique principalement par les droits de participation plus élevés en raison de la croissance du marché. Les dépenses ont augmenté principalement dans les salaires et avantages sociaux en raison de nouvelles embauches au cours de l'exercice

et de l'amortissement à la suite des dépenses en immobilisations accrues afin d'appuyer les initiatives de la technologie de l'information.

L'excédent général devrait diminuer puisque les produits devraient rester relativement stables au cours des prochains exercices, tandis que les investissements importants continueront de fournir une surveillance de la réglementation fondée sur les données probantes et axée sur les risques. Les dépenses en immobilisations devraient également croître afin de soutenir ces initiatives stratégiques et contribuer à la rénovation des installations. En raison de ces dépenses et de la nécessité de maintenir une marge de sécurité adéquate en matière de trésorerie, les droits de la CVMO demeureront inchangés pendant une période de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

# RAPPORT DE GESTION

RÉALISATION DE NOTRE MANDAT

**Les conditions et les tendances du marché ont une incidence directe sur les activités et les produits de la CVMO. Les produits au titre des droits de la CVMO fluctuent en fonction de l'activité du marché.**

(en milliers)	2018	2017
Produits	124 819 \$	119 927 \$
Charges	112 381	110 082
<b>Excédent des produits sur les charges (avant les recouvrements)</b>	<b>12 438</b>	<b>9 845</b>
Recouvrement des coûts d'application de la loi	854	160
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	1 475	1 471
Recouvrement des produits d'assurance sur la perte de l'aliénation des actifs	521	—
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>15 288 \$</b>	<b>11 476 \$</b>
Excédent	55 787 \$	40 613 \$
Immobilisations corporelles (achats)	3 384 \$	2 743 \$
<b>Actif total</b>	<b>276 319 \$</b>	<b>254 052 \$</b>
<b>Passif à long terme</b>	<b>184 025 \$</b>	<b>176 722 \$</b>

L'actif total a augmenté de 2017 à 2018 en raison surtout d'une hausse :

- de l'encaisse, à la suite de l'excédent des produits sur les charges (16,6 millions de dollars);
- des fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, à la suite des ordonnances rendues, sommes qui ont été payées ou qui sont considérées comme étant recouvrables (4,1 millions de dollars);
- des fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM, à la suite de l'excédent des produits sur les charges lié aux activités des systèmes nationaux des ACVM (2,9 millions de dollars). Au cours de l'exercice, la CVMO a modifié l'application de sa politique comptable pour les systèmes des ACVM, de « *l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM* » à « *fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM* ». Par conséquent, le solde total reflété dans l'état de la situation financière par une somme équivalente en tant qu'actif à long terme et passif à long terme en 2017 a été reformulé de façon à réduire le solde de 16,8 millions de dollars afin de tenir compte de l'argent comptant et de placements plutôt que

de l'actif net. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM, veuillez consulter la note 2d) et la note 17.

Le passif à long terme a augmenté de 2017 à 2018 en raison principalement d'une hausse compensatoire du passif correspondant aux règlements affectés et aux ordonnances et à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM comme cela est décrit ci-dessus.

---

## À propos des droits de la CVMO

Les activités de la CVMO sont financées par les droits versés par les participants au marché. Nous imposons deux types de droits réglementaires : des droits de participation et des droits d'activité. Notre structure tarifaire est conçue de manière à récupérer les coûts et est énoncée dans la Règle 13-502 de la CVMO sur les droits et la Règle 13-503 de la CVMO sur la *Loi sur les courts à terme sur marchandises*. La règle actuelle sur les droits demeurera en vigueur pendant encore deux ans jusqu'au 31 mars 2020.

- On perçoit des **droits de participation** en fonction de l'utilisation des marchés financiers de l'Ontario faite par les participants. Ces droits couvrent le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités particulières des participants au marché. On calcule les droits à l'aide d'une structure progressive qui s'appuie sur la capitalisation boursière moyenne des émetteurs et les revenus des personnes ou compagnies inscrites. On impose les droits de participation aux entités réglementées particulières en fonction de leur part du marché ou d'un taux fixe. Le fondement du calcul des droits de participation est sur l'exercice le plus récent des participants au marché. Le moment de la constatation des produits au titre des droits de participation a une incidence sur les flux de trésorerie. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Liquidités et situation financière.
  - On perçoit des **droits d'activité** lorsque les participants au marché déposent des documents, comme des prospectus et d'autres documents d'information, ainsi que des demandes d'inscription et de dispense discrétionnaire; ces droits sont établis de manière à tenir compte des coûts associés à la prestation des services en question. On perçoit également des droits d'activité pour des demandes comme des changements à une inscription ou des recherches dans les dossiers. Il s'agit de droits à taux fixe établis en fonction d'une estimation du coût direct auquel se chiffre l'examen des documents par le personnel de la CVMO et les réponses aux demandes.
  - On perçoit des **frais de retard** lorsque les participants au marché soumettent des documents devant être déposés après les dates limites de dépôt applicables et (ou) lorsqu'ils paient en retard les droits relatifs au dépôt d'un document.
-

# RAPPORT DE GESTION

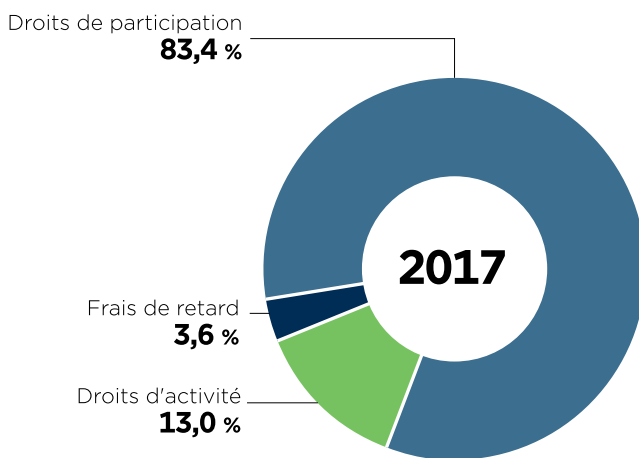
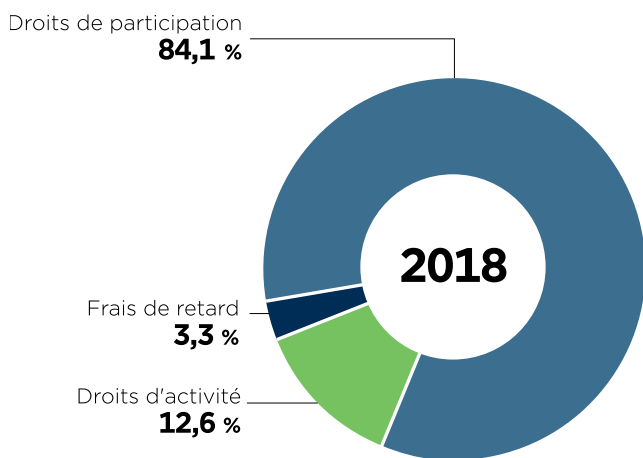
RÉALISATION DE NOTRE MANDAT

## Produits

Les produits totaux de 124,8 millions de dollars représentent une hausse de 4,9 millions de dollars (4,1 %) par rapport à 2017. Au total, les produits de l'exercice ont excédé le budget de 9,0 millions de dollars (7,8 %), en raison surtout d'une hausse

des droits de participation et d'activité. Les droits de participation représentent 55,4 % de l'écart par rapport au budget, les droits d'activité représentent 26,7 % et les produits divers et les produits d'intérêts représentent le 17,9 % restant.

(en milliers)	% des produits de 2018	2018	2017	Écart	
				Écart	Écart en %
				Favorable / (Défavorable)	
Droits de participation	84,1 %	104 502 \$	99 726 \$	4 776 \$	4,8 %
Droits d'activité	12,6 %	15 648	15 471	177	1,1 %
Frais de retard	3,3 %	4 080	4 319	(239)	-5,5 %
<b>Total des frais</b>	<b>100,0 %</b>	<b>124 230 \$</b>	<b>119 516 \$</b>	<b>4 714 \$</b>	<b>3,9 %</b>
Divers		77	168	(91)	-54,2 %
Produit d'intérêts		512	243	269	110,7 %
<b>Total des produits</b>		<b>124 819 \$</b>	<b>119 927 \$</b>	<b>4 892 \$</b>	<b>4,1 %</b>



Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des produits.

### Droits de participation



#### Écart par rapport à l'exercice précédent :

Au total, les produits totaux au titre des droits de participation ont été de 4,8 millions (4,8 %) plus élevés en 2018 qu'en 2017 à la suite de la croissance du marché, principalement des personnes et des compagnies inscrites.

#### Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :

Les produits au titre des droits de participation ont été supérieurs de 5,0 millions de dollars (5,0 %) à ceux prévus pour 2018. Les droits de participation des personnes et compagnies inscrites ont été supérieurs de 5,8 millions de dollars (9,3 %) par rapport au budget en raison d'une hausse des revenus des personnes et des compagnies inscrites, augmentant ainsi les droits. Les droits de participation des émetteurs étaient inférieurs de 0,8 million de dollars (2,0 %) par rapport au budget, puisque la croissance prévue des échelons tarifaires dans le budget ne s'est pas concrétisée dans les résultats réels.

**Budget 2019 :** En 2019, les droits de participation prévus s'élèvent à 102,5 millions de dollars : 36,3 millions de dollars des émetteurs, 64,7 millions de dollars des personnes et compagnies inscrites et 1,5 million de dollars des marchés et autres entités. Cela représente une baisse de 2,0 millions de dollars (1,9 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice 2018 et une hausse de 3,0 millions de dollars (3,0%) par rapport au budget de 2018. Le budget est inférieur aux résultats réels de 2018 puisque les hypothèses de croissance des marchés financiers sont moins élevées en 2019.

### Droits d'activité



#### Écart par rapport à l'exercice précédent :

Les produits au titre des droits d'activité ont été supérieurs de 0,1 million de dollars (1,1 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse de dépôts de prospectus de fonds d'investissement.



# RAPPORT DE GESTION

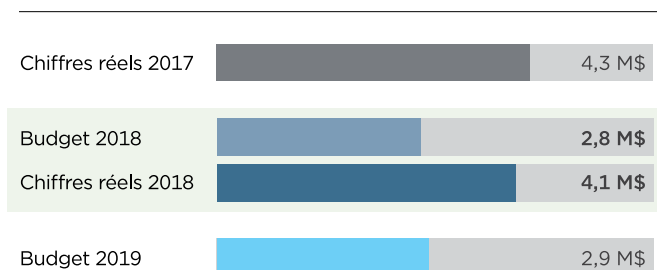
RÉALISATION DE NOTRE MANDAT

## Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :

Les produits au titre des droits d'activité ont été supérieurs de 2,4 millions de dollars (18,2 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. La principale cause de la hausse est attribuable à un volume plus élevé de dépôts de prospectus de fonds d'investissement et de demandes de dispense.

**Budget 2019 :** En 2019, les droits d'activité prévus s'élèvent à 14,1 millions de dollars, représentant une baisse de 1,5 million de dollars (9,6 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice 2018 et une augmentation de 0,9 million de dollars (6,8 %) par rapport au budget de 2018. Le budget moins important démontre l'incertitude quant au niveau des droits d'activité des émetteurs et des droits d'activité des personnes ou compagnies inscrites et est considéré comme étant prudent.

## Frais de retard



## Écart par rapport à l'exercice précédent :

Les produits au titre des frais de retard ont été inférieurs de 0,2 million de dollars (5,5 %) à ceux prévus pour l'exercice précédent principalement en raison d'un volume inférieur de dépôts tardifs de documents des compagnies et des personnes inscrites.

## Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :

Les produits au titre des frais de retard ont été supérieurs de 1,3 million de dollars (46,4 %) à ceux qui étaient prévus pour l'exercice en cours. La cause principale est le dépôt tardif d'un plus grand nombre de déclarations de placement avec dispense.

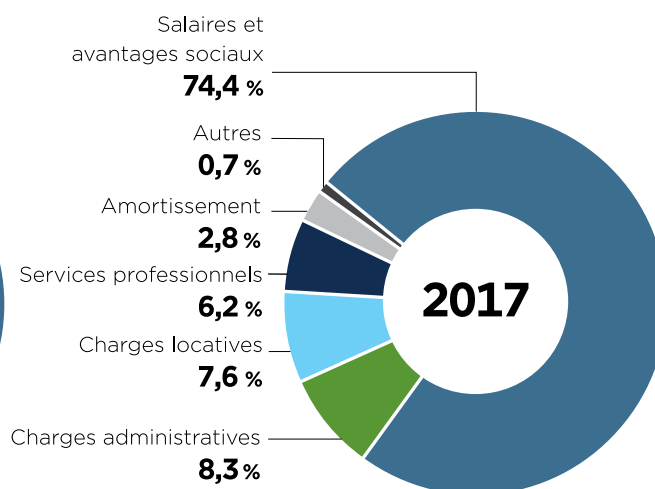
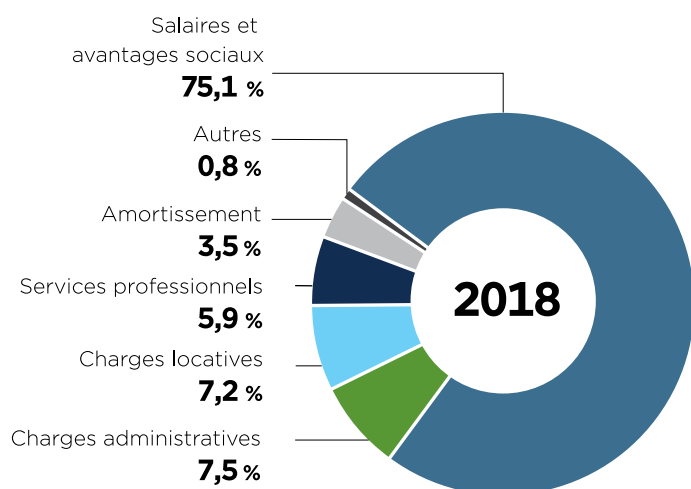
**Budget 2019 :** En 2019, les frais de retard prévus s'élèvent à 2,9 millions de dollars. Cela représente une baisse de 1,2 million de dollars (29,3 %) par rapport aux résultats réels de 2018 et une hausse de 0,1 million (3,6 %) par rapport au budget de 2018. Ce chiffre est inférieur aux produits réels de 2018 puisqu'il y a une incertitude quant au volume de dépôts tardifs.

## Charges

En 2018, nos charges totales étaient de 112,4 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 2,3 millions de dollars (2,1 %) par rapport au montant de 110,1 millions de dollars en 2017 (à l'exclusion du recouvrement). L'augmentation sur douze mois est surtout attribuable à une hausse des salaires et des avantages sociaux à la suite de nouvelles embauches dans les domaines prioritaires, ainsi qu'une hausse de l'amortissement en raison

des achats de technologies capitalisés durant l'année. Ces augmentations sont partiellement compensées par une sous-utilisation des fonds pour les frais administratifs, en raison d'une baisse des exigences en matière d'abonnements des données et de maintenance des technologies de l'information. Les autres domaines de sous-utilisation de fonds comprennent les charges locatives et les services professionnels.

(en milliers)	% des charges de 2018	2018	2017	Écart	
				Favorable / (Défavorable)	Écart en %
Salaires et avantages sociaux	75,1 %	84 476 \$	81 864 \$	(2 612) \$	-3,2 %
Charges administratives	7,5 %	8 448	9 085	637	7,0 %
Charges locatives	7,2 %	8 083	8 353	270	3,2 %
Services professionnels	5,9 %	6 584	6 863	279	4,1 %
Amortissement	3,5 %	3 907	3 112	(795)	-25,5 %
Autres	0,8 %	883	805	(78)	-9,7 %
	<b>100 %</b>	<b>112 381 \$</b>	<b>110 082 \$</b>	<b>(2 299) \$</b>	<b>-2,1 %</b>
Recouvrement des coûts d'application de la loi		(854)	(160)	694	433,8 %
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs		(1 475)	(1 471)	4	0,3 %
Recouvrement des produits d'assurance sur la perte de l'aliénation des actifs		(521)	—	521	100,0 %
<b>Total des charges (après recouvrements)</b>		<b>109 531 \$</b>	<b>108 451 \$</b>	<b>(1 080) \$</b>	<b>-1,0 %</b>



# RAPPORT DE GESTION

## RÉALISATION DE NOTRE MANDAT

Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des charges.

### Salaires et avantages sociaux



**Écart par rapport à l'exercice précédent :** Les salaires et les avantages sociaux ont enregistré une hausse de 2,6 millions de dollars (3,2 %) durant l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par une hausse du nombre moyen de postes et des augmentations salariales appliquées au début de l'exercice. Pour l'exercice 2018, la CVMO a ajouté sept nouveaux postes pour des domaines prioritaires au sein de la CVMO.

**Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :** Les salaires et les avantages sociaux ont été inférieurs de 1,6 million de dollars (1,9 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. L'écart résulte principalement des délais pour pourvoir les postes vacants.

**Budget 2019 :** En 2019, la somme prévue pour les salaires et les avantages sociaux s'élève à 91,0 millions de dollars. Cela représente une hausse de 6,5 millions de dollars (7,7 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours et une hausse de 4,9 millions de dollars (5,7 %) par rapport au budget de 2018. L'augmentation reflète le coût annuel complet des nouveaux employés pour 2018 et de nouveaux postes pour 2019 afin d'appuyer les initiatives clés, dont le programme de gestion des données et des problèmes émergents en matière de réglementation comme la technologie financière et les cryptomonnaies.

Des renseignements sur la composition des charges au chapitre des salaires et avantages sociaux sont présentés à la note 15 des états financiers.

### Charges administratives



**Écart par rapport à l'exercice précédent :** Les frais administratifs ont enregistré une baisse de 0,7 million de dollars (7,0 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. L'écart résulte d'une diminution des dépenses sur les abonnements des données, une baisse de la maintenance de la technologie de l'information en raison de projets reportés et des dépenses moins élevées de la Commission en raison d'un nombre d'audiences moins élevé.





**Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :**

Les frais administratifs ont été inférieurs de 2,9 millions de dollars (25,7 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. L'écart s'explique surtout en raison d'une diminution des abonnements des données et des services de maintenance de la technologie de l'information.

**Budget 2019 :** En 2019, les charges administratives prévues s'élèvent à 12,1 millions de dollars. Cela représente une hausse de 3,7 millions de dollars (44,0 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice 2018 et de 0,8 million de dollars (7,1 %) par rapport au budget de 2018. Cela s'explique principalement par des coûts additionnels de maintenance des nouvelles initiatives des technologies de l'information, y compris certains coûts reportés de 2018. Les initiatives sont reportées à 2019 principalement en raison d'inondations au cours de l'exercice, qui ont entraîné une repriorisation des initiatives.

Des renseignements sur la composition des charges engagées dans la catégorie des charges administratives sont présentés à la note 16 des états financiers.

**Charges locatives**

Chiffres réels 2017		8,4 M\$
Budget 2018		8,1 M\$
Chiffres réels 2018		8,1 M\$
Budget 2019		8,1 M\$

**Écart par rapport à l'exercice précédent :**

Les charges locatives ont été inférieures de 0,3 million de dollars (3,2 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent en raison d'une diminution générale du loyer de base et des charges locatives au chapitre des impôts fonciers.

**Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :**

Les charges locatives ont été conformes au budget de 8,1 millions de dollars.

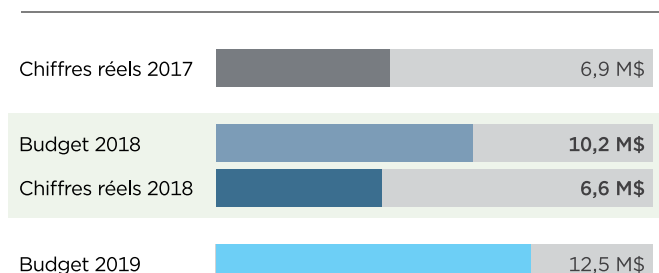
**Budget 2019 :** En 2019, les charges locatives prévues s'élèvent à 8,1 millions de dollars. Les charges locatives devraient demeurer relativement stables en raison du nouveau bail entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le terme est d'une durée de dix ans et arrivera à échéance le 31 août 2027. Il contient deux options consécutives pour prolonger sa durée, chaque fois pour une période de 5 ans. Le bail a été approuvé par le ministre des Finances en vertu de l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière*. La CVMO s'est engagée à verser les loyers indiqués à la note 11 des états financiers.

# RAPPORT DE GESTION

## RÉALISATION DE NOTRE MANDAT

En 2018, la CVMO a continué de louer des locaux au Bureau des systèmes de TI des ACVM et au gouvernement du Canada selon le principe de recouvrement des coûts en vertu d'un contrat de sous-location, comprenant tous les frais de location et de rénovation. Le montant des frais de location engagés et recouverts par la suite auprès de ces organismes en 2018 est de 0,8 million de dollars (0,8 million de dollars en 2017).

### Services professionnels

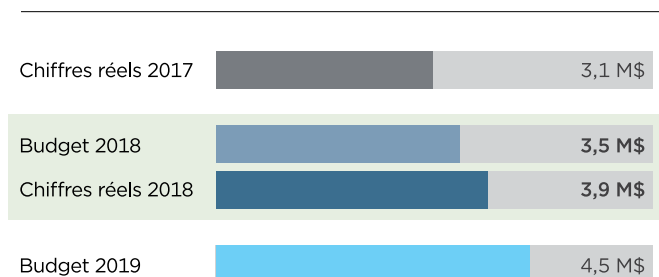


**Écart par rapport à l'exercice précédent :** Les charges des services professionnels ont enregistré une baisse de 0,3 million de dollars (4,1 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par une sous-utilisation des fonds pour les projets de technologies de l'information qui ont été reportés à l'année suivante en raison des inondations.

**Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :** Les charges au titre des services professionnels ont été inférieures de 3,6 millions de dollars (35,3 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. Cela s'explique principalement par une sous-utilisation des fonds pour les projets de technologies de l'information qui ont été reportés à l'année suivante et une baisse des services professionnels relatifs à l'application de la loi.

**Budget 2019 :** En 2019, les charges au chapitre des services professionnels prévues s'élèvent à 12,5 millions de dollars. Cela représente une hausse de 5,9 millions de dollars (89,4 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours et une hausse de 2,3 millions de dollars (22,5 %) par rapport au budget de 2018. Cela s'explique principalement par des dépenses prévues plus élevées pour des projets de technologies de l'information.

### Amortissement



**Écart par rapport à l'exercice précédent :** Les charges d'amortissement ont été supérieures de 0,8 million de dollars (25,5 %) à celles de l'exercice précédent en raison du nombre accru d'immobilisations dû à des inondations au cours de l'exercice qui ont endommagé du matériel technologique.

**Écart par rapport au budget de l'exercice en**

**cours :** Les charges d'amortissement ont été supérieures de 0,4 million de dollars (11,4 %) à celles de l'exercice précédent en raison d'achats d'immobilisations supérieurs dû aux inondations.

**Budget 2019 :** En 2019, les charges d'amortissement prévues s'élèvent à 4,5 millions de dollars. Cela représente une hausse de 0,6 million de dollars (15,4 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours et une hausse de 1,0 million de dollars (28,6%) par rapport au budget de 2018. Cela s'explique principalement par des dépenses en immobilisations plus élevées pour des projets de technologies de l'information et de rénovation des installations.

**Coûts partagés des ACVM**

---

Les coûts partagés des ACVM engagés par la CVMO sont inclus dans les charges des services professionnels. À titre de membre des ACVM, la CVMO paie une partie des coûts de fonctionnement des bureaux des ACVM, ainsi que des projets conjoints des ACVM. En 2018, le total des dépenses des ACVM au titre des projets partagés était de 1,9 million de dollars (1,9 million de dollars en 2017). De ce montant, la CVMO en a payé 0,7 million de dollars (0,8 million de dollars en 2017). Les coûts partagés des ACVM engagés par la CVMO sont inclus dans les charges des services professionnels.

Les coûts de projet des ACVM sont divisés entre les membres des ACVM en fonction du pourcentage que la population de son territoire de compétence représente sur la population de tous les territoires de compétence participants. Le pourcentage de la CVMO est de 38,6 % (38,5 % en 2017). Un secrétariat central coordonne tous les projets des ACVM, y compris l'élaboration de politiques et de règles harmonisées en matière de valeurs mobilières. En 2018, la CVMO a versé une contribution de 0,5 million de dollars (0,4 million de dollars en 2017) afin de soutenir le secrétariat des ACVM.

# RAPPORT DE GESTION

RÉALISATION DE NOTRE MANDAT

## **Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs**

---

Au cours de l'exercice, la CVMO a constaté 1,5 million de dollars au titre du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs des fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances. Ces recouvrements sont examinés par le Comité des finances et de la vérification et approuvés une fois par trimestre.

Le sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario établit qu'« en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux ».

## Liquidités et situation financière

Le texte ci-après traite des liquidités, du flux de trésorerie, des activités de financement et des changements dans la situation financière de la CVMO.

### Liquidité

#### Trésorerie



En date du 31 mars 2018, la CVMO avait une encaisse de 58,9 millions de dollars (42,3 millions de dollars en 2017) et un actif du fonds de réserve de 20,0 millions de dollars (20,0 millions de dollars en 2017), pour une combinaison de trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles de 78,9 millions de dollars (62,3 millions de dollars en 2017).

**La CVMO détient assez d'espèces, d'actif de fonds de réserve et d'accès à du crédit afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins prévus en matière de trésorerie.**

En date du 31 mars 2018, la CVMO avait un actif à court terme de 65,0 millions de dollars (48,7 millions de dollars en 2017) et un passif à court terme de 16,5 millions de dollars (16,7 millions de dollars en 2017), soit un ratio de liquidité générale de 3,9:1 (2,9:1 en 2017). La hausse du ratio de liquidité générale est principalement attribuable à l'augmentation du solde de trésorerie de la CVMO comme décrit ci-dessous.

La CVMO utilise des prévisions opérationnelles prospectives sur plusieurs années afin d'anticiper les besoins potentiels en matière de trésorerie. En 2018, la CVMO n'a pas utilisé la marge de crédit, toutefois, 17,0 millions de dollars de fonds de réserve ont été utilisés et réapprovisionnés.

L'encaisse de la CVMO a augmenté de 16,6 millions de dollars (39,2 %) par rapport à 2017 en raison d'un excédent de fonctionnement en 2018 rajusté par des investissements dans les immobilisations corporelles. En 2018, l'excédent des produits sur les charges était de 15,3 millions de dollars (11,5 millions de dollars en 2017), et l'excédent en fin d'exercice était de 55,8 millions de dollars (40,6 millions de dollars en 2017).

### Flux de trésorerie

En 2018, les flux de trésorerie découlant des activités de fonctionnement ont entraîné une entrée de fonds de 18,8 millions de dollars (14,4 millions de dollars en 2017). En 2018, la CVMO a versé 2,2 millions de dollars (1,3 million en 2017) pour des investissements dans les immobilisations corporelles.

Environ 75 % des produits de la CVMO sont reçus au dernier trimestre de chaque exercice, alors que les charges sont engagées à peu près uniformément au cours de l'exercice. Ce décalage donne habituellement lieu à des soldes de trésorerie négatifs à partir du deuxième trimestre jusqu'au début du quatrième trimestre de chaque exercice. La CVMO possède actuellement deux outils clés afin de gérer les soldes de trésorerie négatifs temporaires : une réserve de fonctionnement général de 20,0 millions de dollars et une marge de crédit renouvelable de 52,0 millions de dollars, comme approuvé par le ministre des Finances.

En 2018, la CVMO a utilisé 17,0 millions de dollars de l'actif de son fonds de réserve et 0 dollar (75 000 \$ en 2017) de sa marge de crédit renouvelable pour financer ses activités. Elle a reconstitué l'actif du fonds de réserve de 20 millions de dollars au début de janvier 2018 lorsqu'elle a reçu la majorité des droits de participation des compagnies et des personnes inscrites.



# RAPPORT DE GESTION

## RÉALISATION DE NOTRE MANDAT

L'accord régissant la marge de crédit en cours prend fin le 30 juin 2018. La CVMO a reçu l'approbation du ministre des Finances pour renouveler la marge de crédit pour deux ans, jusqu'à concurrence du même plafond de 52,0 millions de dollars que celui de la marge de crédit actuelle.

### Instruments financiers

La CVMO utilise son encaisse et l'actif d'un fonds de réserve pour gérer ses activités. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Se reporter à la note 3a) des états financiers pour les politiques de comptabilité de la CVMO applicables à ses instruments financiers.

La CVMO agit comme dépositaire des fonds détenus en vertu des règlements affectés et d'ordonnances, ainsi que des fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Les fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM comprennent des investissements de 115,3 millions de dollars. La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important découlant de ces investissements parce qu'ils sont rachetables et d'une courte durée et du fait que tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Une analyse complète des risques encourus associés à ces instruments financiers est présentée à la note 4 des états financiers.

Les comptes clients et autres débiteurs, les comptes fournisseurs et autres créditeurs, ainsi que les charges à payer sont constatés au coût amorti, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme. De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés à la note 5 des états financiers. De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont présentés à la note 10 des états financiers.

---

**La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important.**

---

### Situation financière

Le texte ci-après traite des changements importants dans la situation financière de la CVMO.

#### Comptes clients et autres débiteurs



Les comptes clients et autres débiteurs étaient de 3,7 millions de dollars (4,8 millions de dollars en 2017). La baisse de 22,9 % est principalement attribuable à une diminution des produits à recevoir, de la TVH à recevoir et des montants dus de l'ACVM.

De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés aux notes 4 et 5 des états financiers.

#### Charges payées d'avance



Les charges payées d'avance se sont élevées à 2,4 millions de dollars (1,5 million de dollars en 2017). L'augmentation s'explique principalement par les charges locatives qui ont été payées à l'avance pour un mois.

#### Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances



La CVMO peut imposer des sanctions pécuniaires pour des infractions au droit ontarien des valeurs mobilières. Les sanctions reflètent ce que la CVMO croit approprié dans les circonstances, quelle que soit la capacité d'un intimé à payer. Cette pratique vise à décourager d'autres personnes à enfreindre la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario.

La CVMO peut affecter des fonds conformément à des accords de règlement et des ordonnances

résultant d'instances d'application de la loi, qui seront distribués aux entités déterminées par le conseil d'administration. Elle peut notamment affecter des fonds aux investisseurs lésés, lorsque cela s'avère raisonnable, et à l'éducation des investisseurs. Les fonds qui ne sont pas affectés lorsque les règlements sont approuvés ou lorsque les ordonnances sont rendues doivent être versés au Trésor du gouvernement de l'Ontario.

En 2018, 164,0 millions de dollars en ordonnances ont été imposés (223,3 millions de dollars en 2017). Sont incluses dans la somme de 60,4 millions de dollars en ordonnances imposées par la CVMO cinq ordonnances en vertu desquelles les intimés ont été tenus d'effectuer directement des paiements aux investisseurs lésés, totalisant 48,4 millions de dollars (148,1 millions de dollars en 2017). Bien que ce montant soit pris en compte dans nos statistiques de sanctions, il ne fait pas partie du solde des fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances puisque les montants dus sont payés par les intimés aux investisseurs directement et non par la CVMO. La CVMO a constaté 6,1 millions de dollars en ordonnances de ces fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances (7,9 millions de dollars en 2017).

Conformément à la décision de son conseil d'administration, la CVMO a versé 1,1 million de dollars (3,1 millions de dollars en 2017) aux investisseurs lésés, et 1,8 million de dollars (1,4 million de dollars en 2017) à la CVMO au titre du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs.

En 2014, le conseil a autorisé un paiement de 2,0 millions de dollars à la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (FAIR Canada). En 2017, la CVMO a conclu une entente avec FAIR Canada qui permet à FAIR de faire des déductions des contributions de dotation de la CVMO afin de couvrir les frais d'exploitation jusqu'à concurrence de 0,5 million de dollars par année.

Le 14 juillet 2016, la CVMO a mis sur pied le programme de dénonciation (le « programme »). En vertu du programme, les dénonciateurs peuvent être admissibles à des récompenses allant de 5 % à 15 % des sanctions pécuniaires

totales imposées et (ou) des paiements volontaires effectués, si les renseignements soumis permettent d'introduire une instance administrative où ces montants s'élèvent à 1 million de dollars ou plus. Le montant maximal de la récompense a été fixé à 1,5 million de dollars dans les cas où les sanctions pécuniaires et (ou) les paiements volontaires ne sont pas recouverts et à 5 millions de dollars lorsque ces montants ont été recouverts. Les dénonciateurs seront payés grâce aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances.

En date du 31 mars 2018, le solde accumulé des fonds affectés était de 42,1 millions de dollars (38,0 millions de dollars en 2017). De cette somme, 40,9 millions de dollars étaient détenus en espèces (36,5 millions de dollars en 2017) et 1,2 million de dollars étaient jugés recouvrables (1,5 million de dollars en 2017). En tenant compte des fonds mis de côté pour une distribution possible aux investisseurs lésés, 31,6 millions de dollars (14,3 millions en 2017) des fonds sont disponibles à des fins de distribution. L'augmentation des fonds mis de côté pour une distribution en 2018 est principalement attribuable aux fonds en attente d'approbation de distribution en 2017 qui ont été approuvés en 2018.

De plus amples renseignements sur les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont présentés à la note 6 des états financiers.

### **Recouvrement des sanctions pécuniaires**

Bien que la CVMO cherche activement à récupérer les montants des sanctions impayés, d'importantes différences persistent entre les évaluations des sanctions et les recouvrements depuis que la CVMO a commencé à imposer de telles sanctions pécuniaires. Historiquement, les taux de perception auprès des participants au marché sont beaucoup plus élevés que les taux de perception auprès des intimés auxquels la CVMO a imposé des sanctions découlant de questions de fraude – dans ces cas, l'actif est habituellement non-existant ou inaccessible. Le recouvrement des sanctions pécuniaires demeure assez semblable à celui de l'exercice précédent.

# RAPPORT DE GESTION

## RÉALISATION DE NOTRE MANDAT

Le total des règlements et ordonnances qui ont été imposés pendant l'exercice s'élevait à 60,4 millions de dollars (164,0 millions en 2017) desquels 48,4 millions de dollars (148,1 millions en 2017) ont été payés ou sont à payer directement aux investisseurs.

La CVMO continue de chercher des moyens d'améliorer ses taux de perception, notamment l'examen de l'expérience des autres organismes du secteur public et privé pour cerner des méthodes qui peuvent être utilisées par la CVMO. Elle a

activement perçu les montants impayés au moyen de ressources internes et externes. Au cours de l'exercice 2018, une société externe de perception a été retenue en vertu d'une entente d'honoraires conditionnels pour fournir des services juridiques de perception des titres de créance afin de recueillir les sanctions pécuniaires non payées.

Une liste des intimés qui n'ont pas payé les sanctions pécuniaires imposées par la CVMO est affichée sur le site Web de la CVMO à l'adresse [www.osc.ca](http://www.osc.ca).

Le tableau ci-dessous montre les taux de perception des montants des sanctions pour les deux dernières années.

### Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

(en milliers)

2017	Imposés*	Recouvrés	Recouvrés en %
Règlements	7 890 \$	7 856 \$	99,6 %
Audiences contestées**	8 009	50	0,6 %
<b>Total</b>	<b>15 899 \$</b>	<b>7 906 \$</b>	<b>49,7 %</b>
2018	Imposés*	Recouvrés	Recouvrés en %
Règlements	6 086 \$	5 681 \$	93,3 %
Audiences contestées	5 967	—	0,0 %
<b>Total</b>	<b>12 053 \$</b>	<b>5 681 \$</b>	<b>47,1 %</b>

\* Ne tient pas compte des montants payés directement par les intimés aux investisseurs.

\*\* En 2018, le solde évalué à partir des audiences contestées en 2017 a été réduit de 4,8 millions de dollars, car les intimés ont rempli leurs obligations en payant directement les investisseurs. Cela a entraîné la révision du taux de recouvrement de 2017.

### Actif du fonds de réserve

Depuis 2001, la CVMO dispose d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars, comme approuvé par le ministre des Finances à l'époque, pour parer aux manques à gagner ou aux charges imprévues, ou pour compenser le décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Nos principaux critères de placement des fonds sont la protection du capital et la liquidité. Les produits d'intérêts du fonds de réserve sont affectés aux activités générales. L'actif du fonds de réserve est considéré de façon distincte comme un excédent de fonctionnement de la réserve pour témoigner de leur utilisation restreinte.

De plus amples renseignements sur l'actif du fonds de réserve sont présentés à la note 8 des états financiers.

### Immobilisations corporelles

2017	12,5 M\$
2018	11,4 M\$

Les immobilisations corporelles ont diminué de 8,8 % pour atteindre 11,4 millions de dollars (12,5 millions de dollars en 2017). La baisse est le résultat de l'amortissement plus élevé de l'actif comparativement aux achats au cours de l'exercice.

De plus amples renseignements sur les immobilisations corporelles sont présentés à la note 9 des états financiers.

### Comptes fournisseurs et autres créditeurs



Les comptes fournisseurs et autres créditeurs ont diminué de 1,2 % pour atteindre 16,5 millions de dollars (16,7 millions de dollars en 2017). La baisse est attribuable à la répartition des paiements des fournisseurs.

De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont présentés à la note 10 des états financiers.

### Passif au titre des régimes de retraite



Le passif au titre des régimes de retraite de 4,1 millions de dollars (3,8 millions de dollars en 2017) représente les obligations futures au titre des prestations déterminées en vertu des régimes de retraite complémentaires des présidents et des vice-présidents actuels et précédents. La charge afférente de la CVMO pour l'exercice était de 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars en 2017).

De plus amples renseignements sur le régime de retraite complémentaire et les obligations au titre des prestations déterminées afférentes sont présentés à la note 12b) des états financiers.

### Fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM



Les principaux systèmes nationaux des ACVM (systèmes des ACVM) sont hébergés et exploités par CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI). Les systèmes des ACVM comprennent le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), le Système

électronique de déclaration des initiés (SEDI) et la Base de données nationale d'inscription (BDNI). Les ACVM redéveloppent leurs systèmes et prévoient élaborer et mettre en œuvre un nouveau système de surveillance et d'analyse du marché afin d'améliorer la capacité d'analyse du marché. Les participants au marché doivent utiliser les systèmes des ACVM pour déposer des documents réglementaires, comme les prospectus et autres documents d'information, déclarer des opérations par des initiés, déposer les renseignements concernant l'inscription et soumettre le paiement des droits.

La CVMO, l'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission et l'Autorité des marchés financiers sont les principaux administrateurs des systèmes des ACVM. La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement. À titre de principal administrateur désigné, la CVMO est responsable de la garde et de la gestion financière des droits perçus pour l'utilisation des systèmes des ACVM par les participants au marché. Le bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM, qui est situé dans les locaux de la CVMO, gère les relations commerciales des systèmes des ACVM avec les tiers fournisseurs de technologie.

Les fonds compris dans l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM peuvent être utilisés pour financer l'exploitation des systèmes des ACVM, améliorer les systèmes, réduire les droits d'utilisation des systèmes, compenser les manques à gagner dans le revenu des droits d'utilisation des systèmes découlant du fonctionnement de SEDAR, de SEDI et de la BDNI, ainsi que financer les activités du principal administrateur désigné et du bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM.

En juin 2016, les principaux administrateurs ont signé une entente avec CGI pour remplacer les systèmes nationaux de base des ACVM par un système en mesure de répondre aux besoins actuels et futurs au profit des participants au marché. Les services sur lesquels porte l'entente comprennent l'acquisition de logiciels, la mise au point d'applications, l'intégration de systèmes et le soutien des applications. Le redéveloppement

# RAPPORT DE GESTION

## RÉALISATION DE NOTRE MANDAT

a commencé selon une démarche échelonnée sur plusieurs années à compter de l'exercice 2017. Les principaux administrateurs jouissent de certains droits de résiliation, avec et sans justification, énoncés dans l'entente.

De plus amples renseignements sur les ententes contractuelles des systèmes nationaux des ACVM et les résultats financiers sont présentés aux notes 7 et 17 des états financiers.

Au cours de l'exercice, la CVMO a modifié l'application de sa politique comptable pour les systèmes des ACVM, de « *l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM* » à « *fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM* ». Ce changement a été effectué afin de fournir aux utilisateurs des états financiers de la CVMO plus de renseignements pertinents puisqu'il ne reconnaît que les éléments détenus et gérés par la CVMO pour les systèmes des ACVM (encaisse et placement et passif correspondant pour ces éléments). Bien que l'utilisation des fonds excédentaires des systèmes des ACVM est régie par les quatre principaux administrateurs, chacun ayant un vote sur les questions relatives aux systèmes des ACVM, le rôle de la CVMO est celui de dépositaire de ces fonds. Par conséquent, le solde total reflété dans l'état de la situation financière en tant qu'actif à long terme et en tant que passif à long terme est des encaisses et placements des systèmes des ACVM de 137,8 millions de dollars (134,9 millions de dollars en 2017) au lieu de l'actif net total. Les bilans comparatifs ont été rajustés de 151,7 millions de dollars en 2017 à 134,9 millions de dollars afin de tenir compte de ce changement.

De plus amples renseignements sur le jugement requis pour déterminer le traitement comptable approprié pour cet excédent sont présentés à la note 2d) des états financiers.

## Stratégie de 2019

### Plans et budget pour l'exercice 2019

#### Énoncé des priorités

Chaque année, la CVMO publie un énoncé des priorités pour l'exercice en cours. Cet énoncé indique les domaines précis sur lesquels la CVMO se concentrera pour remplir son mandat. Le public a la possibilité de formuler des commentaires sur l'ébauche du document avant qu'il ne soit publié et remis au ministre des Finances.

---

#### L'énoncé des priorités est le document de responsabilisation fondamental de la CVMO.

---

Le 29 mars 2018, la CVMO a publié l'ébauche de son énoncé des priorités pour l'exercice 2019 aux fins de commentaires. Les membres du public pouvaient consulter l'ébauche de l'énoncé des priorités sur le site Web de la CVMO à l'adresse **[www.osc.ca](http://www.osc.ca)** et soumettre leurs commentaires à cet égard jusqu'au 28 mai 2018. La version finale de l'énoncé des priorités sera publiée sur le site Web de la CVMO en juillet 2018.

#### Démarche de budgétisation pour 2019

Notre cadre réglementaire doit demeurer à jour et s'adapter à l'évolution constante des structures des marchés et des produits offerts, tout en soutenant la formation de capital en Ontario. La CVMO doit établir un équilibre délicat entre la volonté d'améliorer l'accès au capital et la nécessité de protéger adéquatement les investisseurs. L'énoncé de priorités de 2019 établit les principales priorités de la CVMO en vue de relever ces défis.

La réalisation de ces priorités est un déterminant clé des augmentations proposées au budget 2019 de la CVMO par rapport à 2018, car elle exigera des investissements ciblés dans les domaines suivants :

### Offrir une solide protection aux investisseurs.

- Publier des réformes en matière de réglementation qui traitent des intérêts du client – (Réformes axées sur les clients)
- Publier les mesures réglementaires nécessaires concernant les commissions intégrées.
- Améliorer la protection, la participation et l'éducation des investisseurs grâce au Bureau des investisseurs de la CVMO.

### Établir un régime efficace de conformité, de surveillance et d'application de la loi.

- Protéger les investisseurs et promouvoir la confiance à l'égard de nos marchés en respectant des normes élevées de conformité grâce à notre cadre réglementaire.
- Accroître l'effet de dissuasion des mesures d'application de la loi et des sanctions de la CVMO en portant activement devant les tribunaux les dossiers d'application de la loi opportuns et importants qui concernent des infractions graves au droit des valeurs mobilières.

### Mettre en place une réglementation adaptable.

- Travailler avec les entreprises de technologie financière afin de soutenir l'innovation et la formation de capital par l'entremise de conformité à la réglementation.
- Mettre en œuvre le transfert ordonné de placements hypothécaires consortiaux sous la supervision de la CVMO.
- Déterminer des occasions de réduire le fardeau réglementaire tout en continuant de protéger adéquatement les investisseurs.
- Examiner l'efficacité des exigences de divulgation d'information concernant la représentation des femmes au sein des conseils d'administration et aux postes de dirigeants afin de déterminer s'il est nécessaire de prendre d'autres mesures.
- Surveiller et évaluer activement l'incidence des récentes initiatives réglementaires mises en œuvre.

### Promouvoir la stabilité financière grâce à une surveillance efficace.

- Faire progresser la surveillance du risque systémique par la CVMO.
- Promouvoir la résilience en matière de sécurité informatique grâce à une meilleure collaboration avec les participants du marché et les autres organismes de réglementation relativement à la préparation et à la réaction au risque.

### Être un organisme innovant, responsable et efficient.

- Élaborer une démarche stratégique pour la main-d'œuvre de la CVMO axé sur le recrutement et le développement de compétences.
- Améliorer les capacités de la CVMO.
- Collaborer avec les partenaires de l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux (ARMC) sur la transition de la CVMO vers l'ARMC proposée.

Par conséquent, le budget prévoit une hausse des charges de 7,9 % par rapport au budget de 2018 et de 15,9 % par rapport aux charges de 2018. Les principales raisons de cette augmentation sont les suivantes :

- approbation de nouveaux postes créés pour appuyer les investissements mentionnés ci-dessus;
- des services professionnels afin d'appuyer les initiatives clés visant les technologies de l'information pour moderniser les outils d'application de la loi, de gestion des dossiers et autres outils technologiques;
- accroissement des efforts de perception de la CVMO sanctions pécuniaires à percevoir auprès des intimés.

Le budget comprend en outre des ressources visant la mise en place de l'ARMC.

# RAPPORT DE GESTION

## RÉALISATION DE NOTRE MANDAT

Étant donné que la complexité de l'environnement des marchés financiers augmente, les investissements pluriannuels dans les données et systèmes d'information sont nécessaires pour continuer à fournir une supervision réglementaire fondée sur les données probantes et axée sur les risques. Par conséquent, le budget d'immobilisations a augmenté comparativement

aux charges de 2018, reflétant les coûts liés à une importante initiative de gestion des données et des remplacements de l'infrastructure de la technologie. Le financement des immobilisations est également requis pour financer la rénovation des installations dans les locaux existants de la CVMO.

### Budget 2019

(en milliers)	2017-2018		2018-2019	Budget 2018-2019 c. budget 2017-2018		Budget 2018-2019 c. chiffres réels 2017-2018	
	Budget	Chiffres réels		Budget	Écart en \$	Écart en %	Écart en \$
Produits	115 781 \$	124 819 \$	119 990 \$	4 209 \$	3,6 %	(4 829) \$	-3,9 %
Charges	117 657	109 531	126 916	(9 259)	-7,9 %	(17 385)	-15,9 %
<b>Excédent (déficit) des produits sur les charges</b>	<b>(1 876) \$</b>	<b>15 288 \$</b>	<b>(6 926) \$</b>	<b>(5 050) \$</b>		<b>(22 214) \$</b>	
<b>Dépenses en immobilisations</b>	<b>2 735 \$</b>	<b>3 384 \$</b>	<b>9 948 \$</b>	<b>(7 213) \$</b>		<b>(6 564) \$</b>	

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sommes budgétaires planifiées pour l'exercice 2019 pour des postes importants des produits et des charges, voir les sections Produits et Charges du présent rapport de gestion.

## Estimations comptables cruciales

### Jugements, prévisions et hypothèses en lien avec la préparation des états financiers conforme aux IFRS

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour les périodes.

Ces jugements, prévisions et hypothèses sont considérés comme étant « essentiels » :

- s'ils exigent des hypothèses concernant des questions très incertaines au moment où ils sont effectués;
- si d'autres jugements, prévisions et hypothèses avaient raisonnablement pu être utilisés pour la même période;

- s'il est probable que des modifications seront apportées entre les périodes, qui auraient une incidence importante sur les conditions financières de la CVMO, l'évolution de celles-ci ou les résultats des activités de la CVMO.

On a fait appel au *jugement* pour déterminer le traitement comptable approprié du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs et des fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM.

*Les sources d'incertitude relatives aux estimations* comprenaient principalement les obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi.

De plus amples renseignements sur les jugements et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui ont une incidence sur la CVMO sont présentés à la note 2d) des états financiers.



## Risques et gestion des risques

### Risques et incertitudes auxquels la CVMO est confrontée et gestion de ces risques

Le risque peut être lié à des menaces visant la stratégie ou les activités de la CVMO, ou l'omission de tirer profit d'occasions. La CVMO cherche à s'attaquer entièrement aux risques stratégiques et commerciaux les plus susceptibles de nuire à l'accomplissement de son mandat ou à les réduire au minimum.

### Risques stratégiques

La CVMO applique la norme internationale pour la gestion des risques ISO 31000 à sa gestion du risque d'entreprise. Pour cela, elle fait appel à un cadre de gestion des risques adopté en novembre 2012. L'objectif du cadre est d'incorporer la gestion des risques à des points de décision stratégique clés, au sein de tous les éléments de ses activités, à tous les échelons du personnel. Le cadre établit un processus pour cerner et évaluer les risques, ainsi que pour mettre en valeur et passer en revue les contrôles.

### Inventaire des risques d'entreprise

Les renseignements recueillis grâce au processus de gestion des risques sont sauvegardés dans l'inventaire des risques d'entreprise de la CVMO. Cet inventaire offre l'affichage descendant ou ascendant des risques et des contrôles de la CVMO. La portion descendante décrit l'environnement dans lequel la CVMO œuvre, alors que la portion ascendante traite des risques opérationnels quotidiens qui influencent sa capacité à faire son travail.

Le Comité de gestion des risques de la CVMO effectue un examen trimestriel de l'inventaire des risques d'entreprise pour cerner les modifications importantes du profil de risque de la CVMO, y compris tout risque nouveau ou émergent. Cette information est signalée à la haute direction, au Comité des finances et de l'audit ainsi qu'au conseil d'administration.

## Risques commerciaux

La CVMO a établi des politiques et des processus pour cerner, gérer et surveiller les risques opérationnels et commerciaux qui pourraient avoir une incidence sur sa situation financière et sa capacité de mener ses activités habituelles. La direction assume la responsabilité du contrôle et de l'atténuation continus du risque opérationnel en assurant la mise en place de procédures, de contrôles internes et de processus appropriés, ainsi que d'autres mesures, notamment les mesures de conformité.

Les risques opérationnels peuvent comprendre un risque pour la réputation de la CVMO. La CVMO contrôle le risque associé à la réputation, en ce qui a trait à la gestion financière, surtout au moyen de son code de déontologie et des pratiques de gouvernance établies par son conseil d'administration (des renseignements sont accessibles à l'adresse [www.osc.ca](http://www.osc.ca)), ainsi que d'autres programmes, politiques, méthodes et cours de formation portant sur la gestion du risque.

## Audit interne

L'audit interne réalisé par la CVMO constitue une assurance et un service consultatif offert au conseil d'administration et à la direction. L'audit interne aide la CVMO à élaborer, évaluer et améliorer des pratiques de gestion des risques, des contrôles internes fondés sur les risques, de bonnes pratiques de gouvernance et des pratiques commerciales saines.

La fonction d'audit interne est régie par une Charte approuvée par le conseil d'administration de la CVMO et par un plan d'audit interne annuel également approuvé par le conseil. Le directeur général de l'audit interne, qui relève du Comité des finances et de l'audit, lui présente les résultats des audits internes et il remet un résumé annuel des principales constatations de l'audit interne au conseil d'administration.



# RAPPORT DE GESTION

## RÉALISATION DE NOTRE MANDAT

### Risque lié aux systèmes

Le groupe responsable des services de l'information de la CVMO surveille et passe en revue les systèmes et l'infrastructure de la CVMO pour maintenir leur fonctionnement optimal. La CVMO effectue également une fois par an des évaluations approfondies de la sécurité et de la vulnérabilité pour mettre en évidence les secteurs de risque potentiels. Toutes les conclusions et les principales recommandations découlant de ces évaluations font l'objet d'un suivi. De plus, la direction doit y répondre et y associer une date visée pour la prise d'une mesure corrective. Les résultats de ces évaluations et les progrès réalisés pour tenir compte de ces constatations et des recommandations sont signalés au Comité des finances et de l'audit et utilisés pour améliorer la sécurité des systèmes de la CVMO.

La CVMO dépend des systèmes des ACVM, exploités par CGI, pour recueillir la majorité de ses droits de participation. Les ACVM exigent que CGI fournisse un rapport d'audit annuel effectué par un tiers (ICCA 3416 – Type II) fondé sur un examen et une évaluation de la conception des contrôles internes et de l'efficacité des systèmes des ACVM et de services externes offerts par CGI. De plus, CGI doit avoir pour ces systèmes un site fonctionnel de reprise après sinistre qui est mis à l'essai tous les ans. L'essai le plus récent a été effectué en mars 2018.

La CVMO pourrait être redevable de façon conditionnelle des réclamations ou des coûts associés au fonctionnement des systèmes des ACVM. De plus amples renseignements à cet égard sont fournis à la note 17 des états financiers. On ne prévoit aucune modification importante du volume des droits perçus par l'entremise de ces systèmes.

### Poursuite des activités

La CVMO dispose d'un plan exhaustif de poursuite des activités afin d'assurer le maintien des services de réglementation essentiels en cas de perturbation externe. Le plan fait l'objet d'améliorations et d'examen constants et intègre des stratégies pour s'attaquer efficacement à divers scénarios de perturbation des marchés.

### Risque financier

La CVMO maintient des contrôles internes rigoureux, comprenant la supervision par la direction afin d'assurer une certitude raisonnable en ce qui a trait à la fiabilité des rapports financiers et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ces contrôles font l'objet d'examen annuels dans le cadre du programme de contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF).

Pour les exercices terminant les 31 mars 2017, 2018 et 2019, les participants devront utiliser les données du plus récent exercice pour calculer leurs droits de participation. Pour cette raison, les produits réels reçus pourraient être différents de ceux prévus. Cette situation ne devrait pas nuire aux activités de la CVMO.

### Risque juridique

Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. Les règlements de ces poursuites sont constatés au moment de leur exécution. À l'heure actuelle, la Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO.

## Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

### Résumé des résultats du programme CIIF

Au cours de l'exercice, les processus de CIIF de la CVMO ont été examinés et la documentation mise à jour au besoin. L'efficacité opérationnelle a été mise à l'essai au moyen du cadre et des critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » (version de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Sous la supervision de la direction et avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO au 31 mars 2018. En se fondant sur cette évaluation, la CVMO a conclu que le CIIF était efficace et ne présentait aucune faiblesse importante.

Il n'y a eu au cours du dernier exercice, qui s'est terminé le 31 mars 2018, aucun changement important qui ait eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence marquée sur le contrôle interne de l'information financière de la CVMO. La présidente et la directrice de la gestion financière et des rapports financiers attestent la conception et l'efficacité du contrôle interne de l'information financière dans l'Énoncé de responsabilité et d'attestation de la direction.